PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 19 janvier 2021 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent en visioconférence:
M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt

Est présent sur place :
M. Yves Guérette et M. Michael Bernier, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi le prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou sur place.

À dix-neuf heures quarante-huit (19h48), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2021-01-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 18 janvier 2021
   - 4.2 Dépôt – liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000$
   - 4.3 Indexation élus et personnel de la Régie
   - 4.4 Rémunération des premiers répondants citoyens
5. **ADMINISTRATION**
   - 5.1 Nomination président
   - 5.2 Nomination vice-président
   - 5.3 Contrat de service Rolec
   - 5.4 Assurance groupe Ultima
   - 5.5 Soutien technique CIM 2021
   - 5.6 Cotisation annuelle 2021 – ACSIQ
   - 5.7 Cotisation annuelle 2021 – ADMQ
   - 5.8 Abroger la résolution 2020-12-120 Appui financier pour le volet entrepreneur école Saint-Hugues – Saint-Marcel

6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   6.1 Recertification PR
   6.2 Aménagement station de lavage
   6.3 Pagette vocale avec la MRC
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2021-01-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020 et d'en autoriser les signatures.

2021-01-3

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 18 JANVIER 2021

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 18 janvier 2021.

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000$

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000$ pour l'année 2020.

Comme stipulé à l'article 961.4 (2) du code municipal, cette liste sera diffusée sur les sites internet des municipalités membres.

2021-01-4

INDEXATION ÉLUS ET PERSONNEL DE LA RÉGIE

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'indexer les salaires selon les termes de la convention des conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie, du règlement 2016-02.V2018 portant sur le traitement des élus et les conditions de travail de la secrétaire-trésorière. L'IPC étant au taux de 1% pour la période de novembre à novembre 2020, les administrateurs optent pour une indexation supérieure soit un taux de 2 %. Cette indexation est rétroactive au 1er janvier 2021.

2021-01-5

RÉMUNÉRATION DES PREMIERS RÉPONDANTS CITOYENS

Considérant que les municipalités membres de la Régie ont offert à leurs citoyens d'être formé premiers répondants et que des modalités et fonctionnement doivent être établis concernant les coûts de formation et sur leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de demander aux municipalités membres de donner leur accord pour la refacturation selon les modalités suivantes :

- Les coûts de formation selon la dépense;
- Le taux horaire de 21.60 $/heure plus 20% de charges sociales pour un minimum de 3 heures. Le taux sera indexé selon l'indice des prix à la consommation entre le mois de

novembre actuel et le mois correspondant de l'année précédente. Ce taux ne pourra cependant excéder 5% et ne pourra pas être négatif.

- Les premiers répondants seront sous contrat annuel.

2021-01-6

NOMINATION PRÉSIDENT

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de nommer M. Michaël Bernier pour un nouveau mandat pour l'année 2021 à titre de président. M. Michaël Bernier accepte.

2021-01-7

NOMINATION VICE-PRÉSIDENT

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de nommer M. Yves Guérette pour un nouveau mandat pour l'année 2021 à titre de vice-président. M. Yves Guérette accepte.

2021-01-8

CONTRAT DE SERVICE ROLEC

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de surveillance du système de sécurité pour les casernes des municipalités de Saint-Hugues et de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2021 pour la somme de 840 $ plus taxes.

2021-01-9

ASSURANCE GROUPE ULTIMA

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance La Municipale pour les services d'assurance automobile et équipement pour le montant de 17 086 $, ainsi que l'assurance accident pour les pompiers pour la somme de 1 581 $ pour l'année 2021.

2021-01-10

SOUTIEN TECHNIQUE CIM 2021

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de soutien technique avec CIM (Coopérative informatique municipale) pour l'année 2021 pour la somme de 1460 $ plus taxes.

2021-01-11

COTISATION ANNUELLE 2021 - ACSIQ

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2021 pour la somme de 275.40 $ plus taxes.

2021-01-12

COTISATION ANNUELLE 2021 - ADMQ

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021 d'Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière au montant de 885 $ plus les taxes applicables incluant une prime d'assurance responsabilité. Le coût étant réparti comme suit : 495.00$ pour le renouvellement d'un membre existant et 390$ pour l'assurance plus taxes.

2021-01-13

ABROGER LA RÉSOLUTION 2020-12-120 APPUI FINANCIER POUR LE VOLET ENTREPRENEUR ÉCOLE SAINT-HUGUES – SAINT-MARCEL

Considérant l'adoption de la résolution 2020-12-120 décrétant un refus de la demande d'appui financier pour le volet entrepreneur de l'École Saint-Hugues – Saint-Marcel;

Considérant la lettre reçue et les discussions qui ont suivi;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette d'abroger la résolution 2020-12-120 et d'autoriser un don d'une valeur de 60$ pour le volet entrepreneur de l'École Saint-Hugues – Saint-Marcel.

2021-01-14

RECERTIFICATION PR

Considérant que le service de sécurité incendie de la Régie a été mandaté pour l'application du service de PR-1;

Considérant que la certification doit être maintenue annuellement ;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la recertification de PR-1 selon la soumission de Cardio Choc du 18 janvier 2021 pour la somme de 1 047 $ plus taxes.

2021-01-15

AMÉNAGEMENT STATION DE LAVAGE

Considérant les discussions intervenues dans les précédents conseils et l'avantage de regrouper les équipements de lavage dans une seule caserne;

Considérant les entreprises qui ont déposé leur soumission pour l'aménagement de la station de lavage;

Électricité	
SOUMISSIONNAIRES	**PRIX SOUMISSIONNÉ (AVANT TAXES)**
Thibeault électrique	602.51$
Entreprise B.J.B.	1 134.00$

Plomberie	
SOUMISSIONNAIRES	**PRIX SOUMISSIONNÉ (AVANT TAXES)**
Plombexel	1 092.00$
Plomberie Projess	695.00$

Sortie d'air	
SOUMISSIONNAIRES	**PRIX SOUMISSIONNÉ (AVANT TAXES)**
Construction P. Roy	205.00$

Après vérification des soumissions, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité;

De retenir les services des firmes « Thibeault électrique », « Plomberie Projess » et « Construction P. Roy », qui sont les plus bas soumissionnaires conformes pour une dépense totale de 1 502.51$ avant taxes.

Le capitaine Dany Beaulac, responsable du projet, communiquera avec les entreprises pour leur transmettre les informations pour l'exécution des travaux.

2021-01-16

PAGETTE VOCALE AVEC LA MRC

Considérant la mise en place d'un réseau régional de répartition par pagette pour les services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

Considérant que les premières pagettes sont remises sans frais d'acquisition pour les municipalités;

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de la MRC des Maskoutains et de procéder à la commande de 5 pagettes. La Régie accepte aussi d'assumer les frais mensuels de 7.00$ par mois par équipement, avec une indexation de 2% annuellement qui prendra vigueur au 1er janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète, tel que stipulé à la résolution 20-10-323 de la MRC des Maskoutains. D'autoriser la secrétaire-trésorière à compléter le bon de commande fourni par la MRC des Maskoutains.

INFORMATION DU DIRECTEUR

Aucun point

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions, à la suite des questions reçues par courriel de la présente séance tenue à huis clos, en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars.

2021-01-17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures quatre (20h04), il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (9 e) jour de février 2021.

Michael Bernier, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière